

... démocratiques libres, justes, garantissant le respect des droits humains ;
 - d'être moteur au sein de la communauté internationale pour apporter un soutien fort au processus démocratique dans cette zone du monde ;
 - de ne pas oublier que les intérêts et les vies de populations entières sont en jeu quand les discours officiels tendent à se concentrer sur la gestion des flux migratoires. Les conflits armés avec des civils ne nous concernent-ils que quand les réfugiés et les déplacés sont aux portes de l'Europe ? Apporter soutien et accompagnement aux personnes déplacées comme réfugiées fait partie du processus de solidarité avec les mouvements démocratiques en cours. Coordination Sud assure quant à elle son soutien et sa pleine solidarité aux populations, sociétés civiles du monde arabe et méditerranéen, ainsi qu'à ses homologues ONG dans les pays concernés, dans leurs luttes pour la démocratie et le respect des droits humains.

Paris, le 28 février 2011

*** COORDINATION SOLIDARITÉ URGENCE DÉVELOPPEMENT (SUD)** est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale. Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui plus de cent trente ONG, dont une centaine via six collectifs (Clong-Volontariat, Cnajep, Coordination d'Agen, Crid [dont la LDH est membre, NDLR], Forim, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées, mais aussi des actions d'éducation à la solidarité internationale et de plaidoyer.

Campagne « Un mot, des morts » pour défendre le droit au séjour des étrangers gravement malades vivant en France

Le 3 mars 2011

Nous lançons la campagne « Un mot, des morts »⁽¹⁾ pour sauver le droit au séjour pour soins des étrangers gravement malades résidant en France. Ce droit est menacé par le projet de loi sur l'immigration, qui sera examiné en deuxième lecture à l'Assemblée nationale à partir du 8 mars prochain. Depuis 1998, un étranger gravement malade résidant en France est protégé contre toute mesure d'expulsion et peut obtenir une carte de séjour s'il ne bénéficie pas d'un « accès effectif » au traitement dans son pays d'origine. Ce dispositif actuel concerne vingt-huit mille personnes (chiffre stable depuis 2006), soit 0,8% des étrangers vivant en France⁽²⁾.

Aujourd'hui, une partie des députés, soutenue par le gouvernement, veut remplacer cette notion d'« accès effectif » au traitement par celle de « disponibilité ». Ils prétendent qu'il s'agit d'une simple précision alors que cela remettrait fondamentalement en cause ce droit. En effet, ce n'est pas parce qu'un traitement est « disponible » dans un pays qu'il y est « accessible ». Ruptures de stocks, inexistence de couverture maladie, insuffisance de l'offre quantitative et qualitative de soins, prix prohibitifs des traitements ou encore manque de personnel soignant peuvent entraver l'accès effectif aux soins. Alors que le Sénat a rejeté l'amendement en première lecture, le gouvernement s'obstine. S'il est retenu, ce texte forcera les étrangers à rester dans l'irrégularité, mettant leur santé en péril, avec un risque de recrudescence des maladies infectieuses telles que le VIH,



les hépatites ou la tuberculose. Ces personnes vivront dans l'angoisse d'une expulsion, synonyme de condamnation à mort dans leur pays où elles ne pourront se soigner. Par ce seul mot inséré dans la loi, « indisponibilité », la vie de milliers de personnes sera mise en danger. C'est pour cette raison que, nous,

associations de malades, de migrants, de médecins, de défense des droits des étrangers, de lutte contre le sida, nous nous unissons autour de la campagne « Un mot, des morts ». Nous nous opposons à cette restriction et demandons le maintien de la loi dans ses termes actuels⁽³⁾.

(1) Campagne réalisée par la graphiste Carole Peclers.

(2) « Rapport au Parlement : les orientations de la politique de l'immigration », Comité interministériel de contrôle de l'immigration (CICI), décembre 2009.

(3) Pour plus d'éléments sur la mobilisation contre la suppression du droit au séjour pour soins : <http://www.odse.eu.org/Reforme-du-droit-au-sejour-pour>.

SIGNATAIRES : Act up-Paris, Aides, Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits (Catred), Comité médical pour les exilés (Comede), Créteil-solidarité, Fédération des associations de soutien aux travailleurs immigrés (Fasti), Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (FTCR), LDH, MDM, Le mouvement français pour le planning familial (MFFP), MSF, Réseau des associations africaines et caribéennes agissant dans la lutte contre le sida en France (Raac-sida), Sidaction, Solidarité sida.

Voir le site dédié www.unmotdesmorts.org et le site de la LDH <http://www.ldh-france.org/> Campagne-Un-mot-des-morts-Pour.